

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif

Amqui, le 11 décembre 2024

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 11 décembre 2024 à compter de 17 h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents :

Mme Sylvie Blanchette (Amqui)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)
M. Martin Landry (Albertville)

M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
Mme Odile Roy (Causapscal)

tous formant quorum sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, ainsi que Mme Christiane Beaulieu, Nathalie Lévesque, Lise Tremblay et MM Frédéric Desjardins, Ghislain Paradis, et Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absence : Aucune

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2024-205 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 11 décembre 2024

Le quorum étant constaté, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 17 h 01.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CA 2024-206 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2024

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024
4. Gestion financière
 - 4.1. Liste des comptes – Décision
 - 4.2. Nomination d'un responsable et d'un substitut pour la vérification des factures – Décision
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme – Décision
 - 5.1.1. Municipalité de Sayabec
 - 5.1.2. Municipalité d'Albertville
 - 5.2. Fin de probation de l'employée # 01-0032 – Information
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 6.1. Appel d'offres pour l'acquisition d'habits de combat – Décision
7. Communication du service de développement
 - 7.1. Poste de coordonnateur en recrutement et enracinement – Décision
8. Communication du service d'évaluation foncière
 - 8.1. Fin de probation de l'employée # 01-0040 – Information
9. Communication du service de génie municipal
 - 9.1. Achat d'une licence AutoCAD – Décision
 - 9.2. Demande de paiement no 7 – Projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui – Décision
10. Communication du service d'administration
 - 10.1. Politique de dons et commandites – Bilan 2024 – Information
 - 10.2. Politique de dons et commandites mise à jour – Information
 - 10.3. Amendement à la résolution CA 2024-191 – Décision
11. Autres sujets
 - 11.1. Calendrier des séances 2025 – Décision
 - 11.2. Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 15 janvier 2025 à 16 h
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

Résolution CA 2024-207 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des comptes – Décision

Résolution CA 2024-208 concernant la liste des chèques pour la période du 7 novembre au 11 décembre 2024

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter la liste des chèques pour la période du 7 novembre au 11 décembre 2024, incluant la correction du montant du chèque 100161, pour un montant de 1 141 254.72 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2024-209 concernant la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 7 novembre au 10 décembre 2024

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'adopter la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 7 novembre au 10 décembre 2024 pour un montant de 524 043,16 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4.2 Nomination d'un responsable et d'un substitut pour la vérification des factures – Décision

Résolution CA 2024-210 concernant la nomination d'un responsable et d'un substitut pour la vérification des factures

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu de nommer Mme Odile Roy à titre de responsable pour la vérification des factures et de nommer Mme Sylvie Blanchette comme substitut.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme – Décision

5.1.1 Municipalité de Sayabec

Résolution CA 2024-211 concernant un avis de conformité du règlement numéro 2024-06 de la Municipalité de Sayabec

Considérant que le 15 octobre 2024 le conseil de la Municipalité de Sayabec a adopté le règlement numéro 2024-06 sur les *projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI) et qu'il a été transmis le 21 octobre 2024 pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

Considérant que ledit règlement a pour objet de permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'approuver le règlement numéro 2024-06 de la Municipalité de Sayabec et d'autoriser le greffier adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.1.2 Municipalité d'Alberville

Résolution CA 2024-212 concernant un avis de conformité du règlement numéro 2024-04 de la Municipalité d'Alberville

Considérant que le 2 décembre 2024 le conseil de la Municipalité d'Alberville a adopté le règlement numéro 2024-04 modifiant deux règlements d'urbanisme et qu'il a été transmis le 3 décembre 2024 pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

Considérant que ledit règlement a pour objet de régir l'implantation de « tour de guet » pour la chasse sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'approuver le règlement numéro 2024-04 de la Municipalité d'Alberville et d'autoriser le greffier adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.2 Fin de probation de l'employée # 01-0032 – Information

Le comité administratif est informé que l'employée # 01-0032, embauchée le 6 mai 2024, a été confirmée dans ses fonctions au terme d'une période de probation de six mois.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

6.1 Appel d'offres pour l'acquisition d'habits de combat – Décision

Résolution CA 2024-213 autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'habits de combat

Considérant que le service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia doit remplacer six habits de combat qui atteindront la fin de leur durée de vie utile en 2025;

Considérant que cet achat occasionnera pour la MRC une dépense inférieure au seuil exigeant un appel d'offres public et que conséquemment, la MRC peut procéder à un appel d'offres sur invitation dans le respect de l'article 4.5 de son règlement de gestion contractuelle.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'autoriser le service de protection incendie et d'organisation de secours à procéder à un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'acquisition de six habits de combat.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

7.1 Poste de coordonnateur en recrutement et enracinement – Décision

Résolution CA 2024-214 concernant l'embauche d'un coordonnateur en recrutement et enracinement

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'accepter la nomination de M. Coffi Atchiriki comme coordonnateur en recrutement et enracinement au sein du service de développement de la MRC de La Matapédia, avec entrée en fonction le 6 janvier 2025 et salaire correspondant à l'échelon 8 « conseiller en développement » de la politique de relations de travail de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

8.1 Fin de probation de l'employée # 01-0040 – Information

Le comité administratif est informé que l'employée # 01-0040, embauchée le 21 mai 2024, a été confirmée dans ses fonctions au terme d'une période de probation de six mois.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

9.1 Achat d'une licence AutoCAD – Décision

Résolution CA 2024-215 autorisant l'achat de cinq abonnements annuels AutoCAD Civil 3D

Considérant que les licences AutoCAD Civil 3D sont requises aux employés du Service de génie municipal;

Considérant que l'entreprise SolidCAD a soumis une proposition au montant de 18 258.03 \$ (taxes incluses) pour cinq licences Autocad Civil 3D;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2025 du Service de génie municipal.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

- 1- d'autoriser l'achat de cinq licences annuelles AutoCAD Civil 3D et d'accepter la proposition de SolidCAD au montant de 18 258.03 \$ (taxes incluses);
- 2- d'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer les documents en lien à la transaction.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9.2 Demande de paiement no 7 – Projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui – Décision

Résolution CA 2024-216 approuvant la demande de paiement # 7 – Travaux de relocalisation de l'écocentre d'Amqui

Considérant que Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. a déposé sa 7^{ième} et dernière demande de paiement;

Considérant que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia recommande le paiement du présent décompte;

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'approuver la demande de paiement no 7 déposée par l'entrepreneur général Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. au montant de :

- 0.00 \$ pour la partie A - Fourniture et installation du bâtiment de toile;
- 34 003.24 \$ (taxes incluses) pour la partie B - Déménagement du bâtiment;
- 84 927.88 \$ (taxes incluses) pour la partie C - Aménagement du terrain.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2024-217

approuvant les directives de changement # 16 à 18 – Travaux de relocalisation de l'écocentre d'Amqui

Considérant que Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. a soumis les montants et estimations des directives de changement # 16 à 18;

Considérant que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia accepte les propositions de l'entrepreneur pour chacune des directives de changement;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'approuver les directives de changement DC # 16 à 18, qui cumulent une dépense de l'ordre de 3 415.04 \$ (taxes incluses) au projet.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

10.1 Politique de dons et commandites – Bilan 2024 – Information

Le bilan 2024 de la mise en oeuvre de la politique de dons et commandites de la MRC de La Matapédia est déposé.

10.2 Politique de dons et commandites mise à jour – Information

Le projet de politique de dons et commandites mise à jour qui sera entériné par le conseil de la MRC à sa prochaine séance ordinaire est présenté au comité administratif, qui est chargé de la mise en oeuvre de ladite politique.

10.3 Amendement à la résolution CA 2024-191 – Décision

Résolution CA 2024-218

concernant un amendement à la résolution numéro CA 2024-191

Considérant les échanges avec les représentants syndicaux de l'employé et l'analyse de la partie patronale concernant la résolution numéro CA 2024-191.

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'amender la résolution numéro CA 2024-191 afin de réduire à une journée la suspension sans solde de l'employé 01-0030.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Calendrier des séances 2025 – Décision

Résolution CA 2024-219

concernant le calendrier des séances pour 2025

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* stipule que le contenu du calendrier doit faire l'objet d'un avis public;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

- D'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires du comité administratif de la MRC de La Matapédia pour 2025.

Mercredi 15 janvier 2025 à 16 h
Mercredi 5 février 2024 à 16 h
Mercredi 5 mars 2024 à 16 h
Mercredi 2 avril 2024 à 16 h
Mercredi 7 mai à 16 h
Mercredi 4 juin à 16 h
Mercredi 2 juillet à 16 h
Mercredi 13 août à 16 h
Mercredi 3 septembre à 16 h
Mercredi 8 octobre à 16 h
Mercredi 10 décembre à 16 h

- De publier un avis public présentant le calendrier des séances ordinaires.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

11.2 Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 15 janvier 2025 à 16 h

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 15 janvier 2025 à 16 h.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution CA 2024-220 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu de lever la séance à 17 h 51.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint